

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 27 MAI 2024**

Séance : 19h00

Lieu : Salle des Fêtes à MARENNES

VIE POLITIQUE	Présenté par
D.2024.59 – 1) Mandat spécial pour le déplacement d'un élu	Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances
RESSOURCES HUMAINES	Présentés par
D.2024.60 – 2) Modification de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves	Pierre BALLELIO, Président
D.2024.61 – 3) Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	
FINANCES	Présentés par
D.2024.62 – 4) DM n°1 au BP 2024 de la CCPO	Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances
D.2024.63 – 5) DM n°1 au BP 2024 de l'Ecole de Musique de l'Ozon	
D.2024.64 – 6) Modification de la participation 2024 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon	
TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT	Présenté par
D.2024.65 – 7) Etude de préfiguration Fonds Air Bois – groupement de commandes et subvention	Mattia SCOTTI, Vice-président délégué à la transition énergétique et à l'environnement
LOGEMENT	Présenté par
D.2024.66 – 8) Convention n°3 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité	Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement
VOIRIE	Présenté par
D.2024.67 – 9) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée à la CCPO dans le cadre du projet de voirie Hameau des Pins à Communay	Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie
PATRIMOINE	Présenté par
D.2024.68 – 10) Acquisition de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon	Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué au patrimoine

Décisions du Président :

N°12.24 : Signature du contrat n°2024-09-00 relatif au renouvellement du contrat Pack Berger Levrault échanges Sécurisés (BLES – Echanges des données comptables (Hélios) et BLES – i.parapheur électronique) - BL connect e.gf évolution, Chorus Portail Pro et BL connect Données Sociales e.magnus, pour une durée de 3 ans

Montant : 665.67 € HT soit 798.80 € TTC par an

Société : BERGER LEVRAULT

- N°13.24 : Signature du contrat n°2024-10-00 pour la souscription de 3 abonnements IoT Connect – M2M pour les bassins de rétention suivants :
- PR Chapotin EP
- Bassin de la Donnière
- Bassin des Bourdonnes
Montant : 151.20 € HT soit 181.44 € TTC par an, avec un engagement de 36 mois
Société : ORANGE
- N°14.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé
- N°15.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 500 €
Propriétaire : Privé
- N°16.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé
- N°17.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé
- N°18.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 500 €
Propriétaire : Privé
- N°19.24 : Signature du contrat n°2024-13-00 relatif à l'installation de 6 pompes à chaleur réversibles dans les logements n°3 et n°6 puis n°8 à n°11 de la caserne de gendarmerie à St Symphorien d'Ozon
Montant : 39 582 € HT soit 47 498.40 € TTC
Société : BONVALLET
- N°20.24 : Signature du contrat n°2024-14-00 relatif à l'abonnement à un logiciel de prospective financière compatible avec le logiciel de gestion financière Berger Levrault
Montant : 3 741.67 € HT soit 4 490.00 € TTC par an pour l'abonnement (1 870.83 € HT soit 2 245.00 € TTC la première année) ;
750.00 € HT soit 900.00 € TTC pour les frais d'installation et de formation
Société : SIMCO
- N°21.24 : Signature du contrat n°2024-15-00 pour la réalisation du séminaire du bureau du 18 septembre 2024
Montant : 495.83 € HT soit 595.00 € TTC
Société : LE CAVEAU DU CHATEAU

Décisions du Bureau :

- N°B06.24 : Autorisation de signature de l'avenant 1 au marché n°2023.36.00 du fait de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires de terrassement pour la purge complète du chemin « Les Brosses » ; ainsi qu'une mise en œuvre supplémentaire d'enrobé
Montant : une incidence financière de 17 114.25 € HT soit 14.96 % du montant du marché initial révisé, le portant à 131 511.23 € HT révisé soit 157 813.47 € TTC révisé
Société : SPIE BATIGNOLLES TP AURA

- N°B07.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.11.00 relatif aux travaux de terrassement pour la pose de silos enterrés, Rue de la Tannerie à SAINT SYMPHORIEN D'OZON, pour l'aménagement d'un trottoir, Rue de la Guicharde à COMMUNAY et de places de stationnement, Rue du Pontet à SAINT SYMPHORIEN D'OZON. (Marché subséquent N°32)
 Montant : 48 410.29 € HT soit 58 092.35 € TTC
 Société : Entreprise JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES
- N°B08.24 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 au contrat n° 2023.15.00 pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie sur la route de Chaponnay, la Montée de Fontagnière, la rue et la place de l'église à Marennes afin de déterminer le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre
 Montant : 36 961,67 € HT pour la solution de base,
 35 522,02 € HT pour la variante n°1.
 Société : Symbiose Aménagements
- N°B09.24 : Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché n° 2022.05.01 nécessitant une prolongation du délai d'exécution du contrat en cours au 31/12/2024 afin d'assurer le bon déroulement de la mission du lot n°1, pour donner suite à des observations de l'ATMO
 Montant : aucune incidence financière sur le montant du marché
 Société : VIZEA
- N°B10.24 : Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché n° 2022.05.02 nécessitant une prolongation du délai d'exécution du contrat pour la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au 31/12/2024 afin d'assurer le bon déroulement de la mission du lot n°2
 Montant : aucune incidence financière sur le montant du marché
 Société : MTDA
- N°B11.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.12.00 pour l'assurance des biens et locaux de la CCPO avec la mise à jour du contrat VILLASUR en intégrant les ouvrages d'art, les salles occupées à Simandres et la compétence PCAET
 Montant : 29 687.11 € nets
 Société : GROUPAMA
- N°B12.24 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n° 2021.28.00 relatif à la mission de MOE pour l'aménagement et à la réalisation de la ZAC CHARVAS 2 à Communay, du fait de la supervision des travaux de défrichement ainsi que du traitement de la renouée du Japon entraînant une mobilisation supplémentaire du maître d'œuvre
 Montant : incidence financière de +2,85% correspondant à 6 037,50€ HT
 Le nouveau montant du marché s'élève à :
 116 737.50 € HT soit 140 085 € TTC, pour la mission de base,
 10 800 € HT soit 12 960 € TTC, pour la mission complémentaire n°1 « Dossier de réalisation de ZAC » ;
 78 675 € HT soit 94 410 € TTC, pour la mission complémentaire n°2 « Accompagnement architectural et paysager, suivi de la commercialisation » ;
 11 800 € HT soit 14 160 € TTC pour la mission complémentaire n°3 « MOe pour mise en œuvre et/ou contrôle du respect des mesures E, R, C et S du volet biodiversité du dossier ;
 Soit un montant total de 218 012.50 € HT soit 261 615 € TTC
 Société : SEGIC Ingénierie
- N°B13.24 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n° 2023.19.02 relatif aux travaux de requalification de la zone d'activité du Chapotin Nord, des rues Tony Garnier et Frères Lumières sur la commune de Chaponnay, lot n°2 : Assainissement. L'entreprise RAMPA TP a découvert des canalisations en fibrociment. Le marché n'incluant pas ces travaux, le marché de base doit être modifié.
 Montant : incidence financière de +1.83 % correspondant à 9 500€ HT, soit un nouveau montant du marché s'élevant à 528 219.50 € HT et 633 863,40 € TTC
 Société : RAMPTA TP

N°B14.24 : Acquisition des parcelles cadastrées, commune de Marennes, section C2584, C2585, C2586, C2587, C2588 et C2589 sise Rue Neuve et Rue de l'Église, pour une surface totale de 304m² pour le projet de réaménagement de la Rue Neuve et de la Rue de l'Église

Montant : euro symbolique

Propriétaire : privé